

PRÉFET DE LA VENDÉE

Préfecture
Direction des relations
avec les collectivités territoriales
et des affaires juridiques
Pôle environnement

La Roche-sur-Yon, le

17 AVR. 2019

Section des installations classées (ICPE)

Dossier suivi par
Mme Dominique BESNARD
Tel : 02 51 36 70 07
dominique.besnard@vendee.gouv.fr
Références à rappeler : DB n° 2019/0556
Dossier n° 91/0151

Monsieur,

Dans le cadre de la réglementation des installations classées, vous avez transmis, par voie dématérialisée, votre dossier de réexamen des conditions d'exploitation de l'élevage IED que vous exploitez à SAINT-ETIENNE-DE-BRILLOUET :

- nom : EARL LES PEUPLIERS
- élevage IED n° 0585.02665
- n° SIRET : 37874992300017
- adresse de l'exploitation : Beil de Creux 85210 SAINT-ETIENNE-DE-BRILLOUET
- adresse administrative : 25 Bel Air 85210 SAINT-ETIENNE-DE-BRILLOUET

L'instruction technique de votre dossier a été finalisée le 4 avril 2019 par l'inspection des installations classées auprès de la direction départementale de la protection des populations.

Votre dossier est déclaré conforme par l'inspection.

Aussi je prends acte des engagements que vous avez pris dans le dossier de réexamen ; ils pourront vous être opposés lors de contrôles réalisés par l'inspecteur de l'environnement à compter du 21 février 2021 (date limite de mise en œuvre des MTD).

Je transmets copie de la présente lettre à l'inspecteur des installations classées auprès de la direction départementale de la protection des populations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
L'adjoint au chef de pôle,

Stéphane AUDDE

Monsieur le gérant de l'EARL LES PEUPLIERS
Beil de Creux
85210 SAINT-ETIENNE-DE-BRILLOUET